

AES

ACCIDENT EXPOSITION SANG

CONDUITE A TENIR

*Urgence...vous n'avez que 4 heures
si un traitement anti VIH post-exposition doit être débuté*

1. Immédiatement : réaliser les soins locaux :

Si piqûre ou blessure ou contact sur peau lésée

1. Nettoyer : eau + savon
2. Rincer
3. Désinfecter par contact ou immersion pendant au moins 5 minutes avec :
 - Soluté de Dakin pur ou à défaut :
 - Bétadine® dermique jaune pure
 - ou Alcool 70°

Si projection (muqueuses, yeux)

Rincer abondamment au moins 5 mn :
eau ou sérum physiologique

*Si projection oculaire :
contacter ophtalmologiste
poste 33 30 ou 33 12
(ou à défaut 43 21)*

2. Dans la première heure :

Contacter le service d'infectiologie médecin référent

poste 47 21 ou 33 03
disponibilité 24h / 24

et

Réaliser le bilan sérologique du patient source

- avec son accord
- prescrit par l'infectiologue ou le médecin du service ou du SAU
- sur bon spécifique : AES fiche de prescription

3. Dans les 24 heures :

Faire établir le certificat médical initial

par le médecin du travail
ou un médecin du service ou du SAU

et

Consulter le médecin du travail poste 32 28

pour organiser le suivi sérologique et clinique
et analyser les circonstances de l'AES

4. Dans les 48 heures : Déclarer l'AES auprès de la DIRHAM

CHRA – Conduite à tenir en cas d'exposition au sang ou aux liquides biologiques

Diffusion	Tous les services de soins, médico-techniques et techniques	
Rédaction	Dr F. Gauthier-David et M.C. Hum	
Vérification	Dr Bru	
Approbation	CLIN - Séance du 01/02/2001	Président : Dr Bru